

CT744

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/28/2019

Page 1 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **CT744**

Autres moyens d'identification

: Pas disponible.

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Contrôle de l'incrustation et de la corrosion
Type d'utilisation: Destiné aux professionnels seulement
Restriction d'usage: Aucune connue

Famille chimique

: Mélange

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

CEDA Industrial Services LP

2130 121 Avenue NE
Edmonton, AB, T6S 1B1

No. de téléphone du fournisseur

: 780-472-6766

No. de téléphone en cas d'urgence

: 780-472-6766

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide transparent incolore. Faible odeur.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque:

Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 1

Domage/irritation de l'œil - Catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 irritation des voies respiratoire

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!

Mentions de danger

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires.
Peut irriter les voies respiratoires.

CT744

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/28/2019

Page 2 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conseils de prudence

Ne pas respirer les buées.
Laver soigneusement après manipulation.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Garder sous clef.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Tenir au frais.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification:
La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Un contact cutané chronique avec de faibles concentrations peut causer la dermatite.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Ammoniac aqueux	Hydroxyde d'ammonium	7664-41-7	5.0 - 10.0
Phosphate d'alkyle exclusif	Pas disponible.	S/O	1.0 - 5.0

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. La victime devrait rincer sa bouche avec de l'eau, ensuite donner un ou deux verres d'eau à boire. Consulter immédiatement un médecin.
- Inhalation* : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
- Contact avec la peau* : Porter un équipement de protection approprié. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau sous un faible débit d'eau courante pendant au moins 20 minutes. Ne pas frotter la région affectée par le contact. Appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Le cuir contaminé peut nécessiter une élimination.

CT744

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/28/2019

Page 3 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Contact avec les yeux : Porter un équipement de protection approprié. Protéger l'oeil intact. En cas de contact oculaire, rincer immédiatement les yeux sous l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Si des verres de contact sont présents, NE PAS retarder le rinçage ou enlever les verres de contact avant que le rinçage soit fait. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Cause une grave irritation cutanée. Symptômes peuvent inclure rougeurs, cloques, douleurs et œdème. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure une grave douleur, la vision floue, des rougeurs et des brûlures par corrosion. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. L'œdème pulmonaire pourrait en être la conséquence (accumulation de fluide). Symptômes d'œdème pulmonaire (douleurs à la poitrine, souffle court), peuvent être à retardement. L'ingestion peut causer une irritation pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Un examen médical immédiat est requis. Provoque des brûlures chimiques. Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

: Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la bruine ou la buée d'eau, la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.

Agents extincteurs inappropriés

: Utiliser l'eau pulvérisée avec prudence. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

: Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

: Non applicable.

Produits de combustion dangereux

: ammoniacque

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

: Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

: Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir les contenants exposés au feu en les vaporisant d'eau. Empêcher l'eau d'écoulement provenant de l'extinction d'un feu ou de dilution de s'infiltrer dans les égouts, les drains, les réserves d'eau potable ou tout autre cours d'eau naturel. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelle » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

CT744

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/28/2019

Page 4 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltré dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infiltré dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Enlever toute source d'ignition. Ventiler le secteur du déversement. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Aménager un barrage pour contrôler l'eau. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).
 Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Consultez section 15.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter de respirer fumées et brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart des flammes et de la chaleur. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Conditions d'un stockage sûr

- : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Ne pas congeler.

- Substances incompatibles** : Oxydants forts (ex :Chlore, Peroxydes, etc..).

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>				
<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Ammoniac aqueux	25 ppm	35 ppm	50 ppm ; 35 mg/m ³	P/D
Phosphate d'alkyle exclusif	P/D	P/D	P/D	P/D

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

CT744

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/28/2019

Page 5 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Protection respiratoire** : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.
- Protection de la peau** : Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés. Un appareil respiratoire autonome devrait être utilisé lors de situations d'urgence ou lorsque les limites d'exposition ne sont pas connues. Demandez conseil aux spécialistes en protection respiratoire. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.
- Protection des yeux/du visage** : Porter des gants/des vêtements de protection. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.
- Autre équipement de protection** : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Lunettes de sécurité avec les écrans latéraux ou lunettes à coques antiéclaboussures.
- Considérations générales d'hygiène** : Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.
- : Éviter de respirer fumées et brouillards. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Apparence** : Liquide transparent incolore.
- Odeur** : Faible odeur.
- Seuil olfactif** : Non applicable.
- pH** : 6-8
- Point de fusion/point de congélation** : 0 to -5°C
- Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** : Pas disponible.
- Point d'éclair** : >100°C
- Point d'éclair, méthode** : Coupelle fermée
- Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)** : Pas disponible.
- inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable.
- Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)** : Pas disponible.
- Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)** : Pas disponible.
- Propriétés comburantes** : Non applicable
- Propriétés explosives** : Non-explosif
- Tension de vapeur** : Pas disponible.
- Densité de vapeur** : Pas disponible.
- Densité relative / Poids spécifique** : 1.106
- Solubilité dans l'eau** : Dispersable
- Autres solubilité(s)** : Pas disponible.

CT744

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/28/2019

Page 6 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: Pas disponible.

Température d'auto-inflammation

: Pas disponible.

Température de décomposition

: Pas disponible.

Viscosité

: Pas disponible.

Matières volatiles (% en poids)

: Pas disponible.

Composés organiques volatils (COV)

: Non applicable.

Pression absolue du récipient

: Non applicable.

Distance de projection de la flamme

: Non applicable.

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.

Stabilité chimique : Le produit est stable en conditions normales d'utilisation.

Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter

: Éviter la chaleur et les flammes nues. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé.

Matériaux incompatibles

: Oxydants forts (ex :Chlore, Peroxydes, etc..).

Produits de décomposition dangereux

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: Risque de causer une grave irritation pour le nez, la gorge et la voie respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. L'oedème pulmonaire pourrait en être la conséquence (accumulation de fluide). Symptômes d'oedème pulmonaire (douleurs à la poitrine, souffle court), peuvent être à retardement.

Signes et symptômes - ingestion

CT744

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/28/2019

Page 7 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: L'ingestion risque de causer une irritation en plus d'avoir une action corrosive à la bouche, l'estomac et aux voies digestives.

Signes et symptômes - peau : Provoque des brûlures de la peau. Symptômes peuvent inclure rougeurs, cloques, douleurs et œdème.

Signes et symptômes - yeux : Provoque des lésions oculaires graves. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmoiement et conjonctivite. Peut provoquer des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Un contact cutané chronique avec de faibles concentrations peut causer la dermatite.

Mutagénicité

: N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité

: Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification: Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (respiratoire) Peut irriter les voies respiratoires.

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

Substances synergiques

: Pas disponible.

Données toxicologiques

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit. Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont: ETA orale = 4430.38 mg/kg

Nom chimique	CL50(4hr)	DL50	
	inh. rat	(Oral, rat)	(cutané, lapin)
Ammoniac aqueux	2000 ppm (rat) 2115 ppm (souris)	350 mg/kg	P/D
Phosphate d'alkyle exclusif	P/D	>2000 mg/kg	>2000 mg/kg

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

: Contient une matière qui risque d'être nocive pour l'environnement. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts / les systèmes d'alimentation en eau. Voir les tableaux suivants pour les données sur l'écotoxicité de la substance.

CT744

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/28/2019

Page 8 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Ammoniac aqueux	7664-41-7	0.163 - 1.09 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
Phosphate d'alkyle exclusif	S/O	P/D	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Ammoniac aqueux	7664-41-7	101 mg/L (Puce d'eau)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Ammoniac aqueux	7664-41-7	P/D	P/D	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
-------------------	--	--

Mobilité dans le sol : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.

Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination.





CT744

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/28/2019

Page 9 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e).	
Canada (TMD)	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e).	
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					
ICAO/IATA	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e).	
ICAO/IATA	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					
IMDG	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e).	
IMDG	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Aucun rapporté par le fabricant.

Dangers pour l'environnement

: Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Pas disponible.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

CT744

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/28/2019

Page 10 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Ammoniac aqueux	7664-41-7	Oui	100 lb/ 45.4 kg	500 lb TPQ	Oui	Non
Phosphate d'alkyle exclusif	S/O	Non	Aucun(e).	NR	Non	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Corrosion cutanée ; Lésions oculaires graves;Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Selon SARA Sections 311 et 312 , EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Ammoniac aqueux	7664-41-7	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Phosphate d'alkyle exclusif	S/O	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Canadian Information:

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit. Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Ammoniac aqueux	7664-41-7	231-635-3	Present	Présent	(1)-391; (1)-314	KE-01625	Present	HSR001035
Phosphate d'alkyle exclusif	S/O	P/D	P/D	P/D	P/D	P/D	P/D	P/D

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- CA: California
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- ACNOR: Association canadienne de normalisation
- DOT: Department of Transportation
- EPA: Environmental Protection Agency
- HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
- HSDB: Hazardous Substances Data Bank

CT744

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/28/2019

Page 11 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organisation
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
Inh: Inhalation
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
MA: Massachusetts
MN: Minnesota
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NFPA: National Fire Protection Association
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NJ: New Jersey
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PA: Pennsylvania
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RI: Rhode Island
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2018.
2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2018.
3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCIInfoWeb 2018 (Chempendium, HSDB et RTECs).
4. Fiches signalétiques du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists - version du mars 2015.
6. California Proposition 65 List - version du 23 novembre 2018.
7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2018.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 02/28/2019

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<p>Préparée pour: CEDA Industrial Services LP 2130 121 Avenue NE Edmonton, AB T6S 1B1 780-472-6766</p>	
<p>Préparée par: ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p>	



CT744

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/28/2019

Page 12 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par CEDA Industrial Services LP et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et CEDA Industrial Services LP .n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autreproduit ou dans un autre procédé. Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et CEDA Industrial Services LP.

FIN DU DOCUMENT